

DRC/DVM 2515 – Droit et coopération internationale

Professeurs Stephen Baranyi (FSS) et Pascal McDougall (DRC)

Hiver 2023

Description du cours

Rôle du droit dans la coopération internationale. Coopération internationale en matière de justice, incluant la justice transitionnelle et la gouvernance. Approches axées sur les droits humains. Cadres théoriques pertinents, notamment les théories néoinstitutionnalistes et postcoloniales. Traitement d'enjeux contemporains à la lumière de ces cadres théoriques et au moyen d'études de cas.

Objectif du cours

Objectifs généraux

- Familiariser les étudiant.es avec les concepts propres à l'intersection du droit, de la coopération internationale et du développement international.
- Familiariser les étudiant.es avec certaines des théories permettant d'analyser les logiques du droit dans la coopération internationale à travers le temps et dans différents domaines (politiques industrielles, justice, lutte contre la pauvreté).
- Familiariser les étudiants avec plusieurs exemples de régimes de coopération internationale, y compris le cadre constitué par les objectifs de développement durable.
- Familiariser les étudiant.es avec les principales institutions de coopération internationale, notamment en matière de politiques industrielles, de justice et de lutte contre la pauvreté.
- Familiariser les étudiant.es avec les sources et les bases de données propres à l'étude du droit dans la coopération internationale.

Objectifs spécifiques d'apprentissage

À la fin du cours, l'étudiant.e devrait être capable :

- D'utiliser les différentes bases de données et sources d'informations disponibles dans le champ de la coopération internationale.
- De rechercher et d'accéder à différentes sources de droit et de politiques dans le champ de la coopération internationale.
- D'identifier les concepts clés à l'intersection du droit et de la coopération internationale.
- De maîtriser quelques études de cas pertinents.

- De décrire et d'analyser de manière critique un cadre de coopération internationale.

Méthode d'enseignement

Afin de permettre à l'étudiante ou à l'étudiant d'atteindre ces objectifs, les méthodes d'enseignement suivantes seront utilisées dans le but de favoriser son apprentissage :

- Enseignement magistral
- Participation des étudiant.es (discussions, débats, mises en situation).
- Simulations en classe.
- Travail de groupe en classe.

Méthode d'évaluation

Veuillez choisir au moins deux (2) modalités différentes parmi les suivantes :			
Types d'évaluation	Préjudiciable	Non Préjudiciable	Pourcentage
Examen final (en classe)			
Examen de mi-session (en classe)			
Examen maison mi-session Date de remise : semaine 7	X		35 %
Dissertation courte			
Présentation en classe (en équipe) : Lors des parties 2 à 4 du cours	X		20 %
Participation en classe	X		10 %
Présentation orale			
Analyse d'arrêt			
Examen final à la maison	X		35 %
TOTAL			/100

Principaux instruments de travail

Lectures communiquées dans le syllabus distribué en début de session.